



MAIRIE DE SAINT-ESTÈVE-JANSON

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-010-21100934-20240321-DE\_03\_2024\_

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
15/03/2024	15/03/2024	En exercice	10
		Présents	6
		Votants	8

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 mars à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX et Jean-Marc LEGROS.

**Étaient excusés :** Olivier LEMOINE et Sandrine DURAN.

**Avait donné pouvoir :** Olivier LEMOINE à Martine CESARI et Sandrine DURAN à Sophie JARDINOT.

**Étaient absents non-excuses :** Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX.

***S'agissant de la seconde convocation en raison d'absence de quorum lors de la réunion du 14 mars 2024, les conditions de quorum ne sont pas nécessaires à cette séance.***

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

### **03-2024-03 Tarifs des repas et sorties 2024 (Annule et remplace la délibération n°02-2024-03)**

Madame Sophie JARDINOT, Adjointe à la Culture, Vie locale et Protocole, expose :

Chaque année la commune organise un repas payant ouvert à tous ainsi que des sorties gratuites pour les enfants et Anciens du village, également ouvertes avec une participation financière aux personnes extérieures au village ou n'entrant dans les critères de gratuité.

Pour 2024, la commission culture/animation a choisi de proposer une sortie pour les enfants à OK Corral à Cuges les Pins. La participation à cette sortie sera de 28.50 € / personne.

En ce qui concerne le repas du bel âge, les membres de la commission culture ont opté pour un repas chez Francky Folies à Venelles. La participation à cette sortie s'élève à 40€ / personne.

Quant au repas de fin d'hiver, ouvert à tous au tarif de 25 € / personne.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs des sorties 2024 tels que ci-dessus définis.**



Madame le Maire,

*Cesari*

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

*Veronique Le Guilloux*

Véronique LE GUILLOUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 22/03/2024
- et de sa publication le 02/04/2024



Madame le Maire,

*M. Cesari*

Martine CESARI.